

Ministère de la transition
écologique, de la biodiversité, de
la forêt, de la mer et de la pêche

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 13 février 2025
portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la
direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la transition écologique de la
transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

NOR : TECK2504730A
(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la
pêche,

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2023 modifiant plusieurs arrêtés relatifs à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère chargé de l'agriculture et à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2024 portant répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans certains services centraux et assimilés du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'enveloppe d'emplois et de points de la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour au sein de la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 20 février 2017 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat est abrogé.

Article 3

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Fait le 13 février 2025

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur du pilotage des rémunérations, des effectifs et de la masse salariale

SIGNE

J-E. BEYSSIER

Annexe de l'arrêté

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la direction générale de l'énergie et du climat

Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points	Désignation de l'emploi	Bureau	Direction - sous-direction
A	1	23	Adjoint au chef de bureau	Bureau des ressources humaines	SD7/7C – sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	23	Adjoint au chef de bureau	Bureau des affaires financières et logistiques	SD7/7B – sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	23	Chargé de mission DREAL et suivi législatif	Bureau de la synthèse	SD7/7A – sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	23	Chargé de mission secteur industrie et réseaux de chaleur	Bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable	SCEE/SD5/5CD – service climat et efficacité énergétique – sous-direction de l'efficacité énergétique et de la qualité de l'air
A	1	27	Chef de Bureau	Bureau de la synthèse	DGEC/SD7/7A – sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	23	Adjoint au Chef de Bureau	Bureau du contrôle technique et affaires transversales	DGEC/DCCEA/SD6/6C - sous-direction sécurité et émissions des véhicules
A	1	23	Adjoint au Chef de Bureau	Bureau de la synthèse	DGEC/SD7/7A – sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	27	Chef de bureau	Bureau des affaires financières	SD7/7B – sous-direction des affaires générales et de la synthèse
A	1	27	Directeur de cabinet du Directeur de général de l'énergie et du climat		
Total A	9	219			
B	1	15	Gestionnaire marchés publics	Bureau des affaires financières et logistiques	SD7/7B – sous-direction des affaires générales et de la synthèse
Total B	1	15			
C	1	10	Secrétaire du Directeur de l'énergie		
Total C	1	10			
Total général	11	244			

